

Note complémentaire n°2

-

Demande d'autorisation de travaux de recherches sur les concessions « SMMO 86 », « PINPIN 1A » et « PINPIN 1B »

-

Centre minier de Poya

-

Commune de Poya, Province Nord et Province Sud

Référence du document	2019/PRM/EC/001	
Auteur	Département Permitting	
Vérificateurs	Chef du Département Permitting & Environnement	
Date	19/02/2019	

Sommaire

Rappel du contexte	3
1. Réponses NMC aux observations DIMENC.....	4
2. Modifications du programme de travaux de recherches.....	6
3. Gestion et protection des eaux	13
4. Défrichements	13
5. Données numériques	32
6. Annexes	33

Tableaux

Tableau 1 : Modifications supplémentaires apportées aux sondages.....	6
Tableau 2 : Modifications supplémentaires apportées aux accès	6
Tableau 3 : Actualisation des superficies à défricher pour la réalisation des pistes et des plateformes de sondage hélicopté.....	13

Cartes

Carte 1 : Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès.....	7
Carte 2 : Défrichements prévus en Province Sud pour la réalisation des travaux de recherches sur les concessions "SMMO 86", "PINPIN 1A" et "PINPIN 1B"	26

Tableaux

ANNEXE 1 : Copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable de projet.....	33
ANNEXE 2 : Délégation de signature	34

Rappel du contexte

Afin de disposer des autorisations administratives nécessaires à la poursuite de son activité à court terme de son site minier de Pinpin, situé sur la commune de Poya et à cheval sur la Province Nord et la Province Sud, NMC a transmis, le 2 mai 2018 à la DIMENC, une demande de travaux de recherches pour la réalisation de 206 sondages terrestres et 18 sondages héliportés.

Les arrêtés autorisant l'exploitation sur les sites miniers de Pinpin 1A et Pinpin 1B arrivant à échéance au cours de l'année 2021, ce programme de recherches est indispensable à l'élaboration d'une nouvelle demande d'autorisation d'exploitation afin de poursuivre l'activité sur le centre minier de Poya.

La demande de travaux de recherches a fait l'objet d'une première demande de compléments par courriers n°CS18-3160-SMC-2165/DIMENC et n°CS18-3160-SMC-2166/DIMENC en date du 13 septembre 2018 pour les travaux situés respectivement en Province Sud et en Province Nord. NMC a ainsi procédé à une première modification du projet conduisant à une nouvelle demande pour la réalisation de 168 sondages par voie terrestre et 25 par voie héliportée.

Le programme ainsi modifié a fait l'objet d'une seconde demande de compléments formalisée par courriel en date du 16 novembre 2018 qui a donné lieu à une réunion entre NMC et la DIMENC qui s'est tenue le 17 décembre 2018 dans les locaux de la DIMENC. Au cours de cette réunion, la DIMENC a fait part à NMC de son souhait de vérifier l'impact du projet, difficilement quantifiable via le reportage photographique fourni, par une visite de terrain qui s'est tenue le 18 décembre 2018.

Suite à la visite de terrain, la DIMENC a fait part de ses observations par courriel en date du 21 décembre 2018. NMC a ainsi réalisé une nouvelle révision de son programme de recherches en tenant compte des remarques de la DIMENC. La demande de travaux de recherches ainsi révisée concerne désormais la réalisation de 146 sondages par voie terrestre et 43 sondages par voie héliportée.

La présente note constitue les réponses de NMC aux compléments demandés par courriel en date du 16/11/2018 et la demande de travaux de recherches modifiée suite à la visite de terrain qui s'est tenue le 18/12/2018 sur le site minier de Pinpin.

1. Réponses NMC aux observations DIMENC

Origine	Observations DIMENC	Réponses NMC
Courriel DIMENC de demande de compléments en date du 16/11/2018	<i>121 sondages terrestres n'ont pas fait l'objet de reportage photographique, pourtant implantés sur des pentes supérieures ou égales à 20°. Par conséquent, ces sondages sont à envisager en hélicopté (sous réserve de la validation du service instructeur) si le reportage photographique n'est pas transmis.</i>	Les sondages terrestres sont réalisés sur les pistes d'accès dont l'impact est illustré dans le reportage photographique global. Néanmoins, le programme de recherches a été révisé et le reportage photographique illustrant l'impact local a été complété. Le reportage complémentaire est fourni en annexe numérique à la présente note complémentaire.
	<i>En étudiant l'analyse cartographique et en la comparant au reportage photographique fourni, il s'avère que :</i> 11 sondages sont à supprimer car implantés dans une végétation dense, supérieure à 2 mètres de hauteur. 14 sondages peuvent être envisagés en hélicopté et à décaler dans des zones clairsemées à proximité, ou à supprimer.	La hauteur de la végétation n'est pas un critère remettant en question la faisabilité technique des sondages terrestres et NMC souhaite ainsi maintenir certains de ces derniers. Néanmoins, un effort supplémentaire a été réalisé afin de réduire l'impact de ces travaux en apportant des modifications tenant compte des remarques de la DIMENC suite à la visite de terrain qui s'est tenue le 18/12/2018. Le programme révisé et la demande de défrichement revue sont présentées dans le chapitre 2.
	<i>La colonne « Travaux » du fichier « 20190927_Verification_Sondages_sensibles » indique pour 15 sondages qu'aucun travaux ne sera nécessaire, ou que de l'écrasement sera réaliser. Or, le reportage photographique démontre que des travaux et/ou du défrichement sont à envisager. Une justification ou une mise à jour de l'estimation du défrichement est donc à prévoir. [La liste des sondages en question est fourni via le tableau en PJ]</i>	Le shapefile 20190927_Verification_Sondages_sensibles reprend les travaux préparatoires prévus avant la modification du programme suite à la première demande de compléments. Les 15 sondages listés étaient initialement prévus en terrestre. Comme indiqué dans le chapitre 3.3.2-Travaux préparatoires sur la grille définitive de la Notice d'Impact, concernant les sondages terrestres, les travaux préparatoires sont comptabilisés dans la réalisation des accès, à l'exception de quelques sondages situés en bout de piste. Le programme de recherches ayant été révisé, une actualisation des superficies à défricher est disponible dans le Tableau 2.
	<i>La photo n° 65 du Sondage_E240L480 (Zone « Forêt ») ne peut pas être lue.</i>	Le sondage E240L480 a été déplacé et une photographie est disponible dans le reportage photographique fourni en annexe numérique de la présente note complémentaire.
	<i>Le fichier « Formations végétales à défricher » ne montre que les formations végétales concernées par les projets de pistes et de plateformes. Toutefois, une vue d'ensemble des formations végétales est attendue (le dossier "AquaTerra_Lyr" ne comporte pas de fichier shp et n'est donc pas interopérable).</i>	Le dossier AquaTerra_Lyr regroupe les fichiers de symbologie des couches qui sont stockées dans la géodatabase personnelle DTR_PINPIN_NMC_2018.mdb fournie. Cette base de données intègre bien une couche AT_FormVegetal_EmpriseSondage qui regroupe les formations végétales décrites dans l'état des lieux de la Notice d'Impact. La couche AT_FormVegetal_EmpriseSondage est fournie au format shapefile en annexe numérique de la présente note complémentaire.
Courriel DIMENC en date du 21/12/2018 suite à la visite du 18/12/2018	<i>Au regard de notre visite du mardi 18 décembre 2019, il en ressort que la DIMENC émettra un avis défavorable sur l'ensemble des plateformes de sondages à réaliser sur des pentes > à 35°, et sur la réalisation des pistes sur supérieures à 30°.</i>	Afin de justifier la faisabilité technique des accès, notamment sur les zones à forte pente, et de mieux évaluer l'impact lié aux terrassements sur la végétation, la projection en 3D des pistes a été réalisée. Les accès le nécessitant ont été optimisés au regard des pentes et les sondages terrestres ont ainsi été repositionnés lorsque nécessaire. Certains sondages initialement prévus par voie hélicoptée ont été déplacés sur les pistes projetées et passés en terrestre afin de réduire l'impact de la campagne. Aucune plateforme de sondage hélicopté ne sera réalisée sur des pentes supérieures à 35°.

Origine	Observations DIMENC	Réponses NMC
	<i>De plus, aucuns travaux ne seront à réaliser à moins de 10 mètres d'une figure d'arrachement, et d'un talus instable (ex: piste allant au sondage n°F040J720).</i>	Suite à la modification du programme de travaux de recherches présenté dans le chapitre 2, le bureau d'études GéolImpact a repris le plan de gestion des eaux dont les grands principes sont exposés et les choix justifiés. Par ailleurs, le projet a été repris de façon à éviter les zones jugées sensibles par la DIMENC lors de la visite du 18/12/2018. En ce sens, le sondage n°F040J720 et son accès ont été supprimés.
	<i>Il a été observé que les pistes implantées dans le paraforestier et le maquis arbustif impacteront des espèces protégées, notamment la fougère arborescente (Sphaeropteris albifrons). La DENV se positionnera sur ce point.</i>	Lors de la visite de terrain qui s'est tenue le 18/12/2018, les individus de <i>Sphaeropteris albifrons</i> ont été repérés dans la zone dite "Forêt" au niveau d'une formation de maquis arbustif située à proximité de la mise en défens A2 de Pinpin 1A (Carte 1 – n°2). NMC a pris en considération cette remarque en supprimant 514 m linéaires d'accès recoupant cette formation et en passant les sondages concernés en hélicoptère lors de la révision de son programme présenté dans le chapitre 2. Par ailleurs, l'avis de la DENV reste à ce jour toujours en attente. Il est à noter que la demande de défrichement revue selon le programme modifié est présenté dans le chapitre 4.
	<i>L'état actuel des accès existants nécessiteront des travaux conséquents. Du pralinage sera donc préconisé.</i>	Suite à la modification du programme de travaux de recherches présenté dans le chapitre 2, le bureau d'études GéolImpact a repris le plan de gestion des eaux qui préconise notamment la réalisation de pistes drainantes dont la fiche technique de l'ouvrage est fournie.
	<i>Pour finir, il sera demandé de porter une attention particulière aux pistes à ouvrir comprises entre 20 et 30°, afin de garantir leur stabilité dans le temps.</i>	

2. Modifications du programme de travaux de recherches

Dans le cadre de la deuxième demande de compléments, NMC propose une actualisation de sa demande de travaux de recherches prenant en considération les remarques de la DIMENC soulevées lors de la visite de terrain qui s'est tenue le 18 décembre 2018.

NMC prévoit désormais la réalisation de 189 sondages dont 146 par voie terrestre et 43 par voie hélicoptérée. Le détail des modifications apportées au programme de travaux de recherches et ses accès sont présentés dans les Tableau 1 et Tableau 2 et illustrés dans la Carte 1.

Tableau 1 : Modifications supplémentaires apportées aux sondages

Localisation	Voie de foration prévue suite à la première révision	Modifications	Nombre de sondages concernés
PROVINCE NORD	Héliporté	Passage en Terrestre	1
	Terrestre	Annulé	2
		Validé	9
PROVINCE SUD	Héliporté	Validé	22
		Déplacé	1
		Passage en Terrestre	1
	Terrestre	Annulé	2
		Validé	67
		Déplacé	68
		Passage en Hélicoptéré	20
Total			193

Tableau 2 : Modifications supplémentaires apportées aux accès

Localisation	Modification	Linéaire (m)
PROVINCE NORD	Annulé	98.73
	Modifié	217.45
	Non modifié	640.04
PROVINCE SUD	Annulé	1 069.99
	Modifié	4 396.53
	Non modifié	3 453.05

Carte 1 : Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès

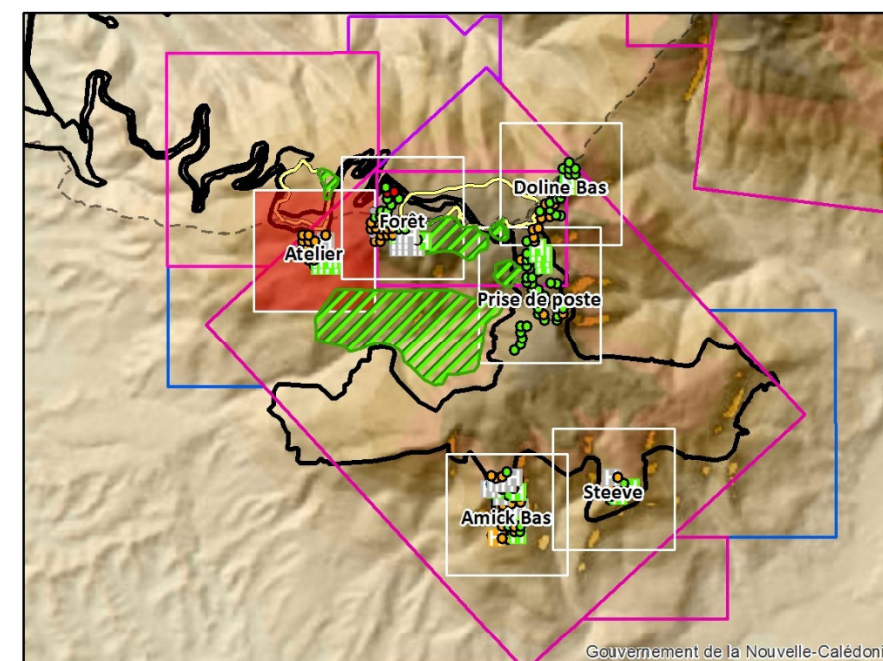
NICKEL
MINING COMPANY



Cartographie: EC - DPE NMC, Février 2019.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 45 90 180
Mètres 1/3 000

Carte 1 sur 6



Légende

Modification sondages hélicoptés

- [H] Non modifiés
- [H] Déplacés
- Passage en terrestre

Modification sondages terrestres

- Non modifiés
- Déplacés
- Annulés
- [H] Passage en hélicopté

Modification des accès aux sondages terrestres

- Supprimé
- Modifié
- Non Modifié
- Accès autorisés dans le cadre du porter à connaissance

Exploitation

- Site minier Pinpin 1A (Octobre 2016)
- Site minier Pinpin 1B (Avril 2012)
- Zones de mise en défens

Cadastre minier (DIMENC, 08/02/2018)

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite Provinciale

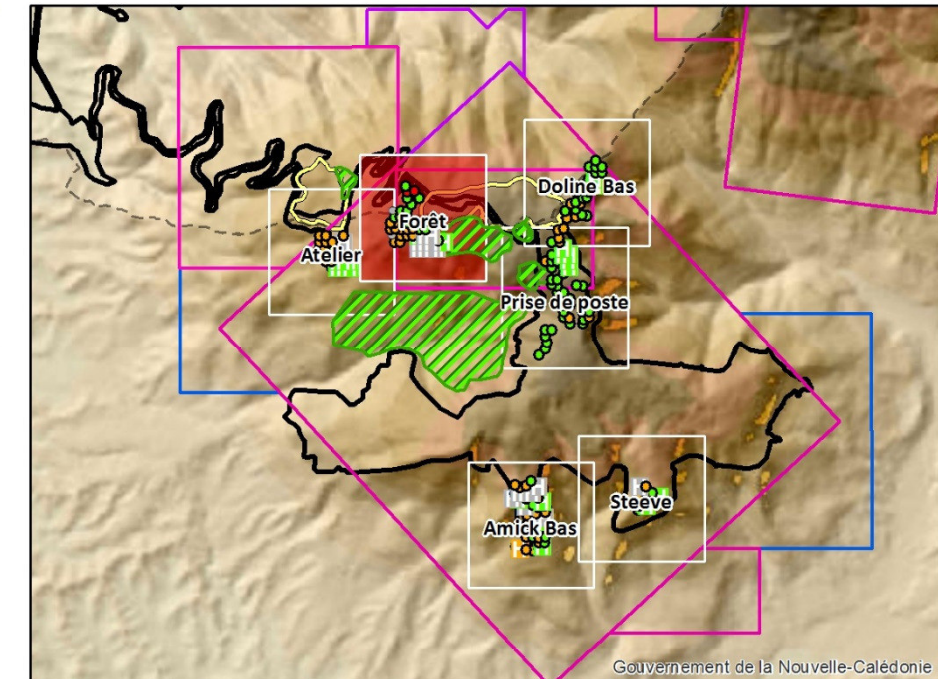
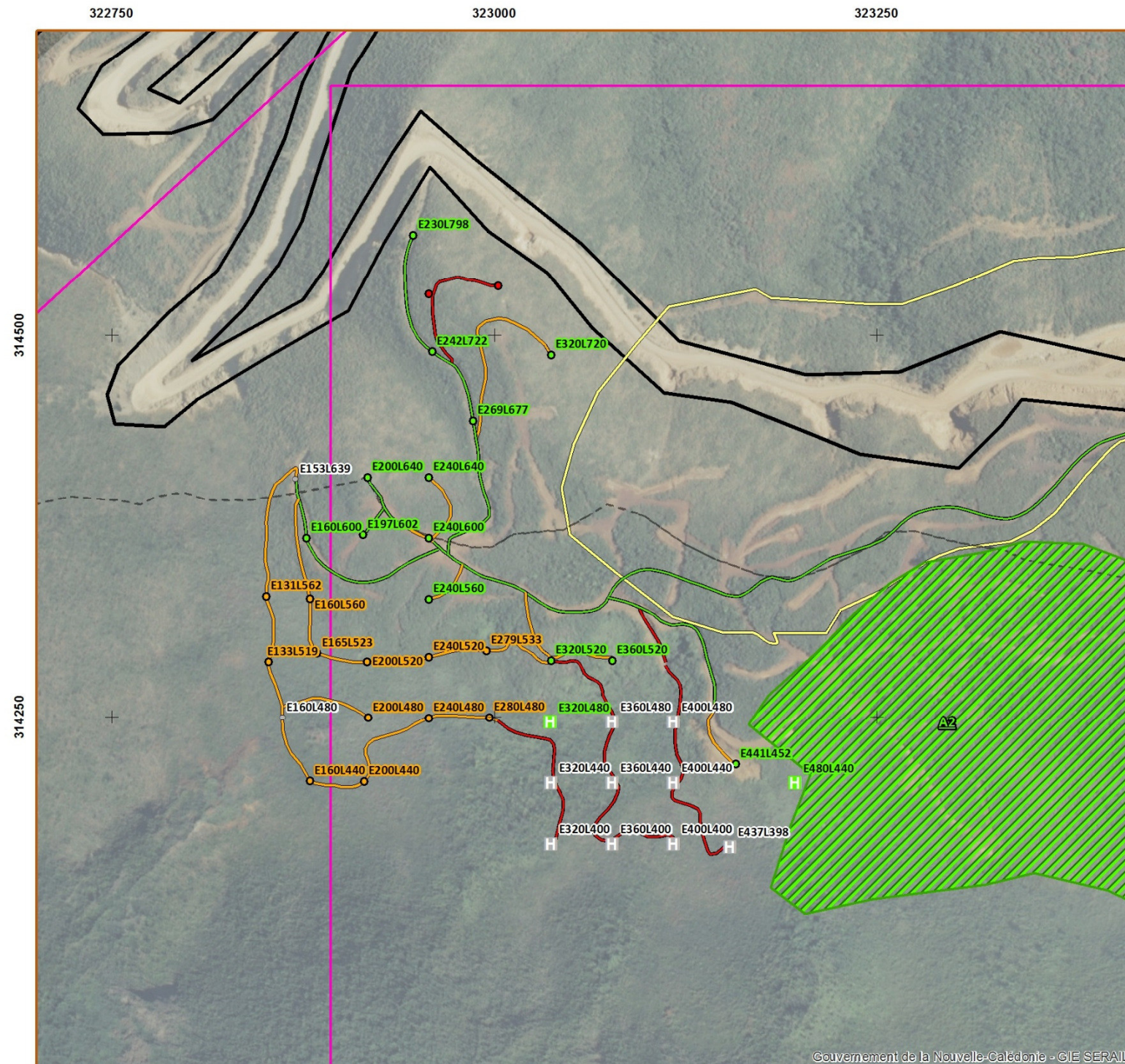


(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès

NICKEL
MINING COMPANY



Légende

Modification sondages hélicoptés

- Non modifiés
- Déplacés
- Passage en terrestre

Modification sondages terrestres

- Non modifiés
- Déplacés
- Annulés
- Passage en hélicopté

Modification des accès aux sondages terrestres

- Supprimé
- Modifié
- Non modifié
- Accès autorisés prévus dans PàC

Exploitation

- Site minier Pinpin 1A (Octobre 2016)
- Site minier Pinpin 1B (Avril 2012)
- Zones de mise en défens

Cadastre minier (DIMENC, 08/02/2018)

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite Provinciale

Cartographie: EC - DPE NMC, Février 2019.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 45 90 180
Mètres 1/3 000

Carte 2 sur 6

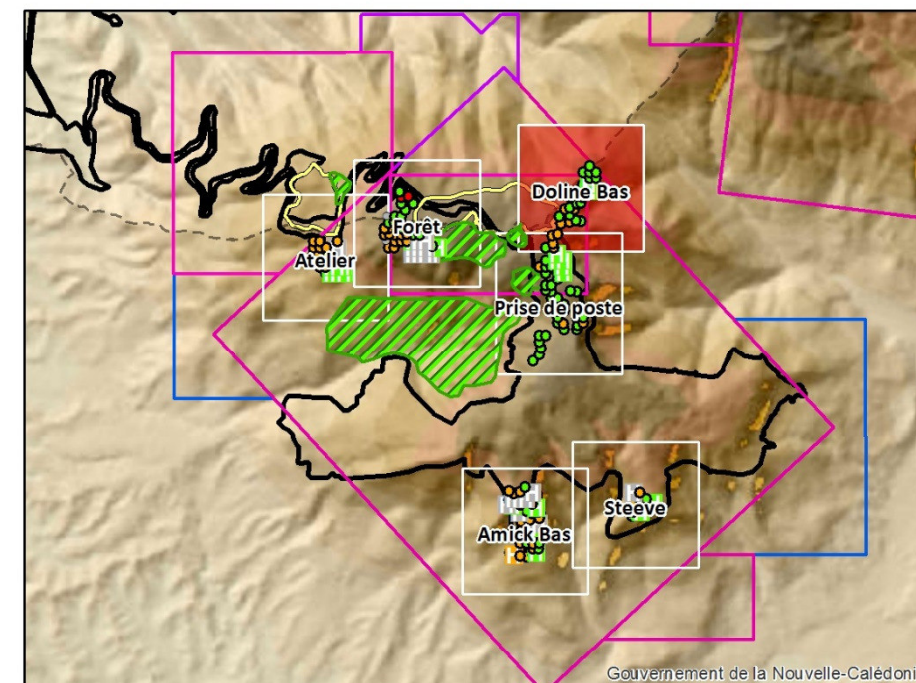
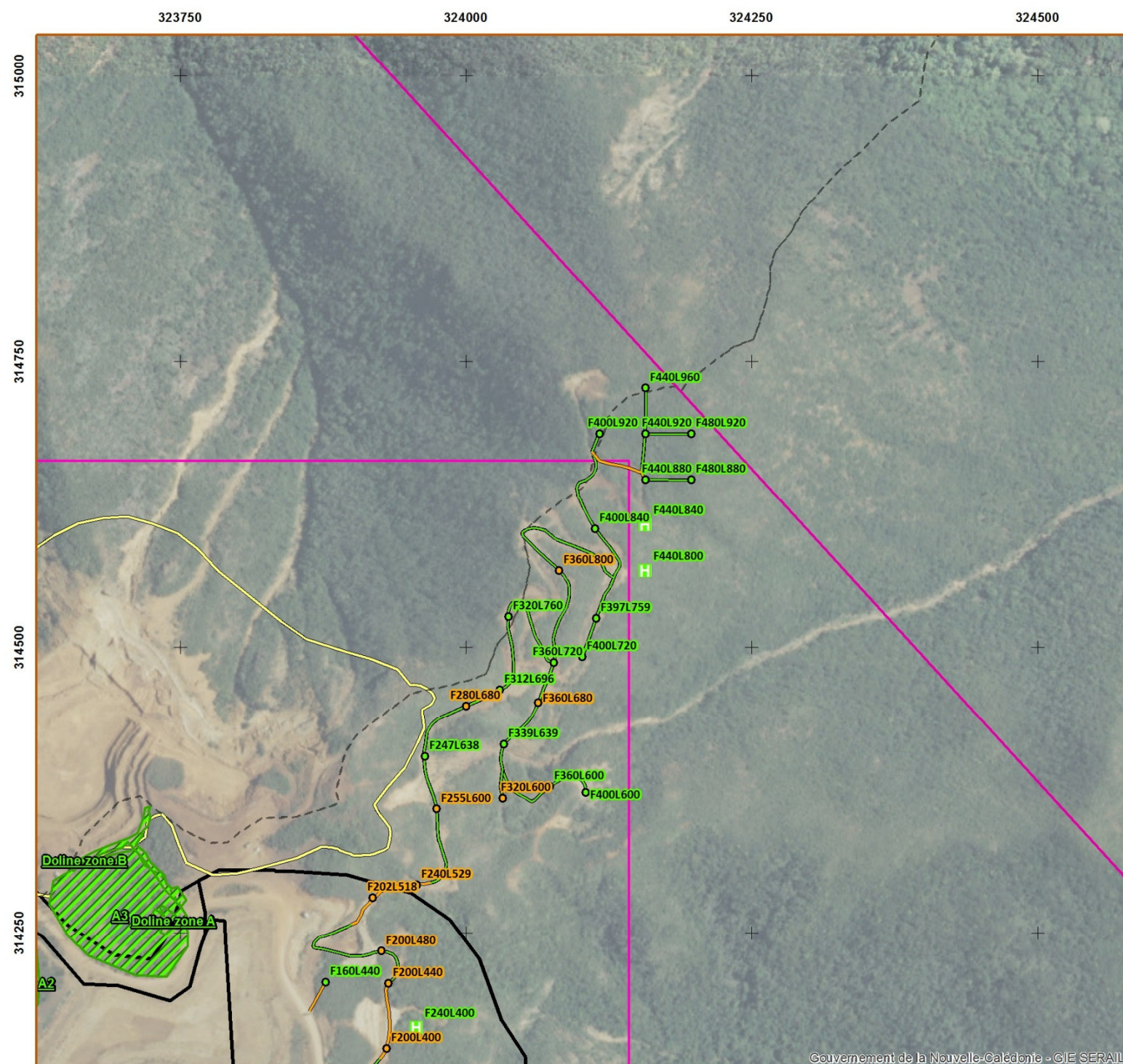


(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès

NICKEL
MINING COMPANY



Légende

Modification sondages hélicoptés

- Non modifiés
- Déplacés
- Passage en terrestre

Modification sondages terrestres

- Non modifiés
- Déplacés
- Annulés
- Passage en hélicopté

Modification des accès aux sondages terrestres

- Supprimé
- Modifié
- Non Modifié
- Accès autorisés dans le cadre du porter à connaissance

Exploitation

- Site minier Pinpin 1A (Octobre 2016)
- Site minier Pinpin 1B (Avril 2012)
- Zones de mise en défens

Cadastre minier (DIMENC, 08/02/2018)

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite Provinciale

Cartographie: EC - DPE NMC, Février 2019.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 60 120 240
Mètres 1/4 000

Carte 3 sur 6

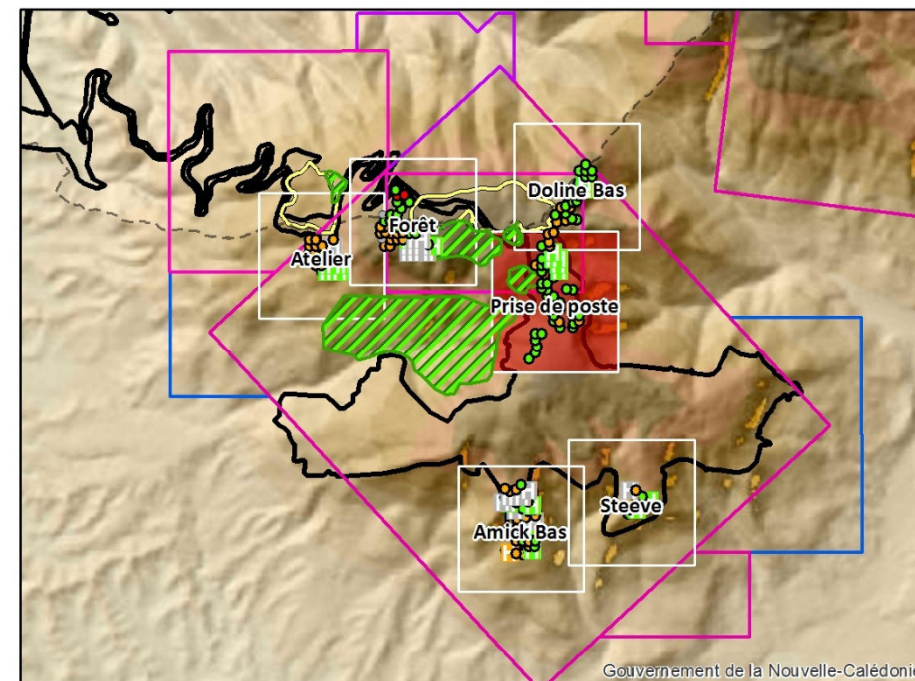
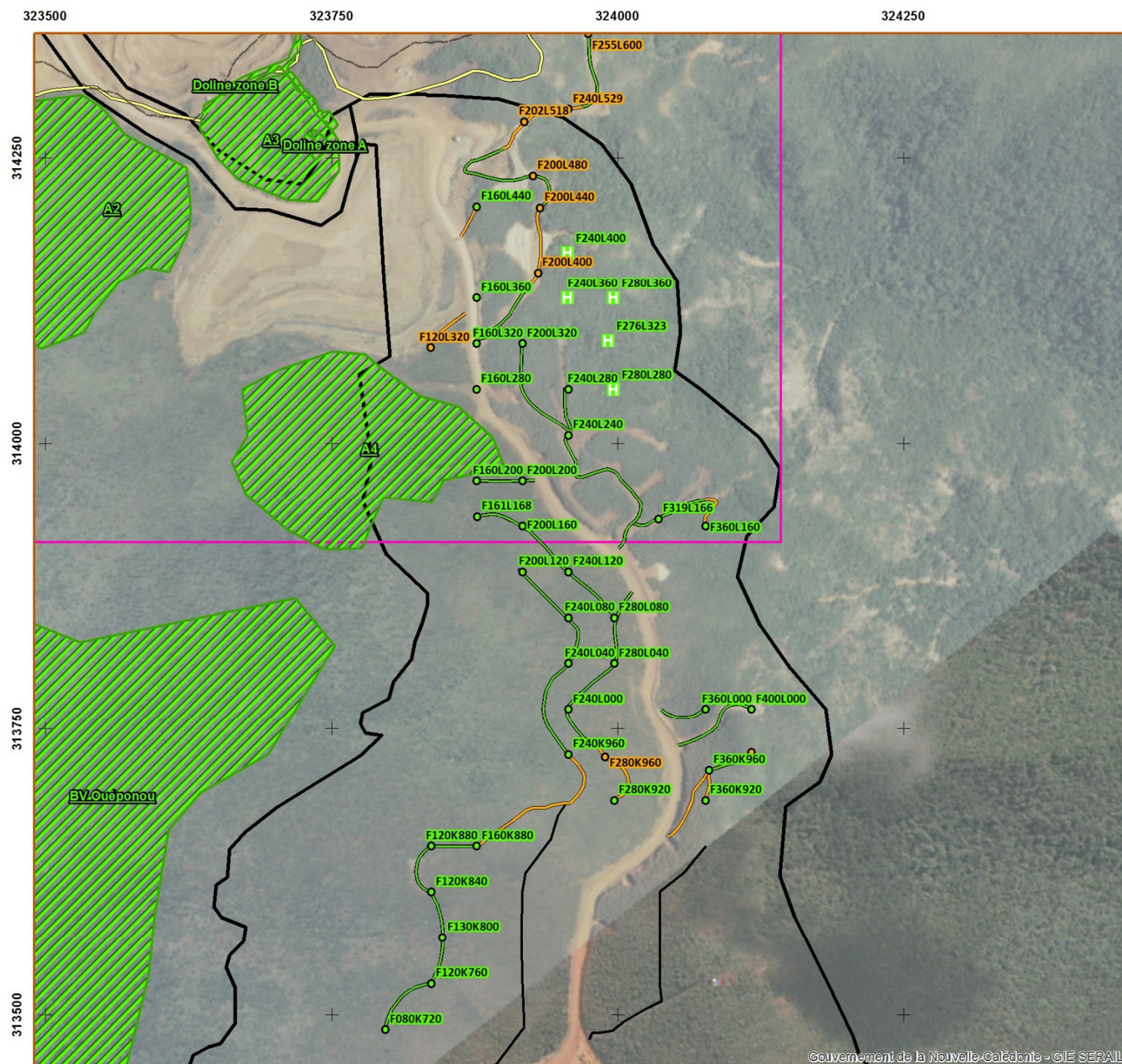


(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès

NICKEL
MINING COMPANY



Légende

Modification sondages hélicoptés

- [H] Non modifiés
- [H] Déplacés
- Passage en terrestre

Modification sondages terrestres

- Non modifiés
- Déplacés
- Annulés
- [H] Passage en hélicopté

Modification des accès aux sondages terrestres

- Supprimé
- Modifié
- Non Modifié
- Accès autorisés dans le cadre du porter à connaissance

Exploitation

- [] Site minier Pinpin 1A (Octobre 2016)
- [] Site minier Pinpin 1B (Avril 2012)
- [] Zones de mise en défens

Cadastre minier (DIMENC, 08/02/2018)

- [] SMSP
- [] NMC
- [] Ballande

Territoire

- [] Limite Provinciale

Cartographie: EC - DPE NMC, Février 2019.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 60 120 240
Mètres 1/4 000

Carte 4 sur 6

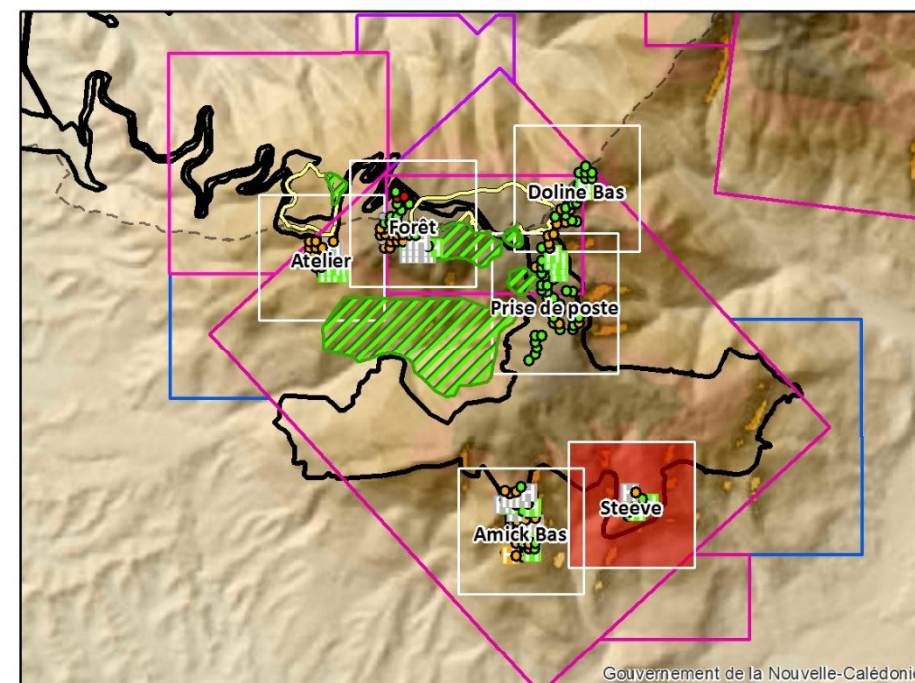
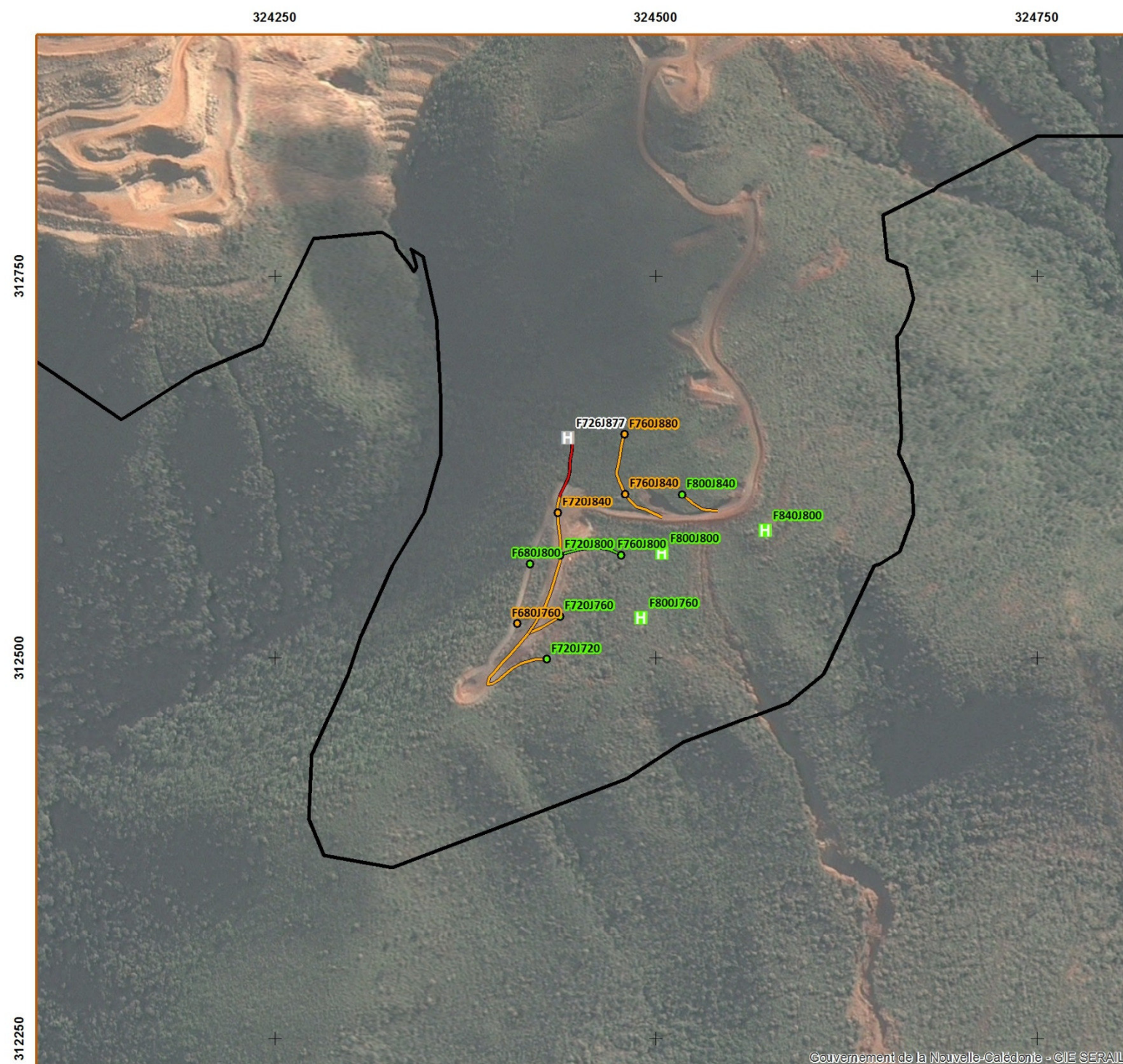


(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès

NICKEL
MINING COMPANY



Légende

Modification sondages hélicoptés

- Non modifiés
- Déplacés
- Passage en terrestre

Modification sondages terrestres

- Non modifiés
- Déplacés
- Annulés
- Passage en hélicopté

Modification des accès aux sondages terrestres

- Supprimé
- Modifié
- Non Modifié
- Accès autorisés dans le cadre du porter à connaissance

Exploitation

- Site minier Pinpin 1A (Octobre 2016)
- Site minier Pinpin 1B (Avril 2012)
- Zones de mise en défens

Cadastre minier (DIMENC, 08/02/2018)

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite Provinciale

Cartographie: EC - DPE NMC, Février 2019.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 45 90 180
Mètres 1/3 000

Carte 5 sur 6

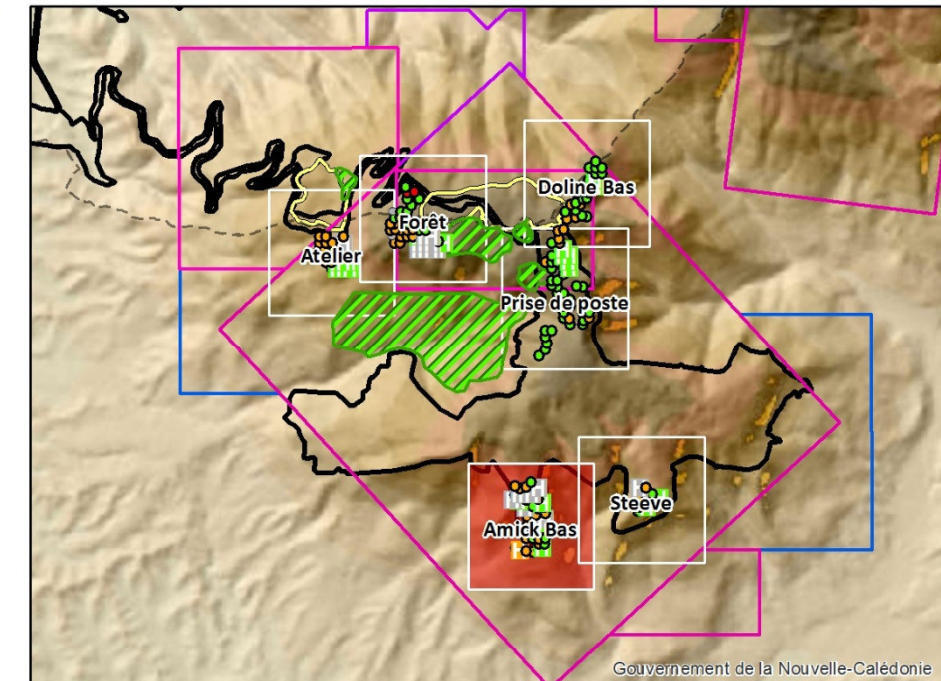
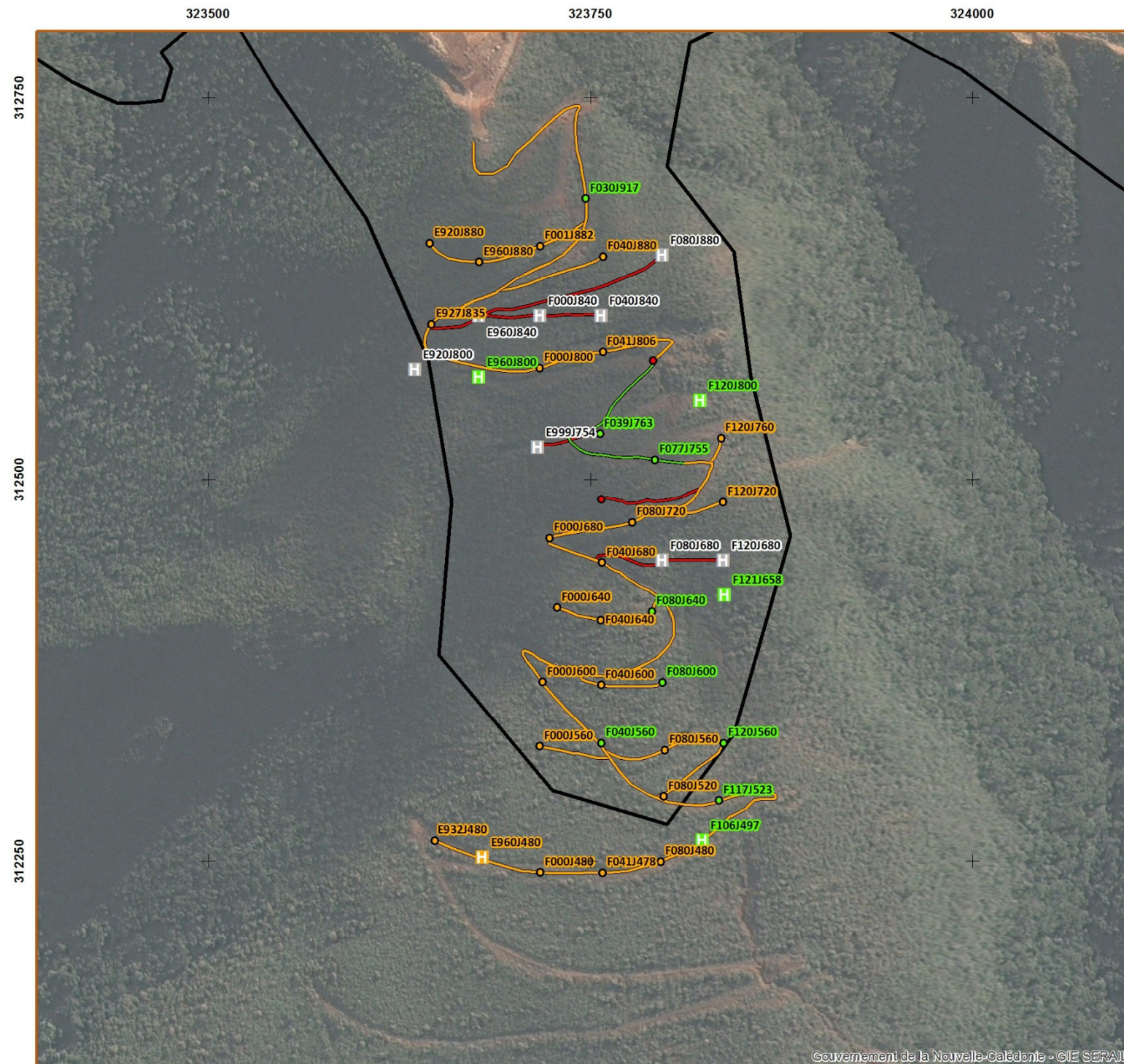


(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès

NICKEL
MINING COMPANY



Légende

Modification sondages hélicoptés

- Non modifiés
- Déplacés
- Passage en terrestre

Modification sondages terrestres

- Non modifiés
- Déplacés
- Annulés
- Passage en hélicopté

Modification des accès aux sondages terrestres

- Supprimé
- Modifié
- Non modifié
- Accès autorisés prévus dans PàC

Exploitation

- Site minier Pinpin 1A (Octobre 2016)
- Site minier Pinpin 1B (Avril 2012)
- Zones de mise en défens

Cadastre minier (DIMENC, 08/02/2018)

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite Provinciale

Cartographie: EC - DPE NMC, Février 2019.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 45 90 180
Mètres 1/3 000

Carte 6 sur 6



(FORMAT A3 PAYSAGE)

4. Défrichements

1. Actualisation des défrichements prévus

Les défrichements prévus pour les besoins de la campagne terrestre et héliportée ont été réévalués en fonction des modifications apportées au projet.

Les défrichements nécessaires pour la réalisation des sondages terrestres ont été évalués à partir du contour des pistes projetées permettant une estimation plus précise intégrant les talus.

Le détail des superficies défrichées par type de formation et par Province est présenté dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Actualisation des superficies à défricher pour la réalisation des pistes et des plateformes de sondage héliporté

Provinces	Type de formation à défricher	Superficie à défricher (ha)
Province Nord	Maquis arbustif	0,07
	Maquis ligno-herbacé	0,07
Province Sud	Maquis arbustif à paraforestier	0,06
	Maquis arbustif	0,81
	Maquis ligno-herbacé	1,44
Total général		2,45

2. Demande de défrichement et de dérogation relative aux espèces protégées en Province Sud

Suite aux modifications apportées au programme de recherches, la demande de défrichement et de dérogation relative aux espèces protégées concerne désormais une superficie totale de 2,31 ha telle qu'illustrée sur la Carte 2 – 1 à 6.

Réf : F16018.02

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)

Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE D'AUTORISATION, DE DÉCLARATION ET/OU DE DÉROGATION RELATIVES AUX DÉFRICHEMENTS, AUX ÉCOSYSTÈMES ET AUX ESPÈCES PROTÉGÉES

* Cocher le(s) type(s) de démarche concernée :

Au titre des articles 431-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :

☒ **DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT**

☐ **DÉCLARATION DE DÉFRICHEMENT**

Au titre des articles 233-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE AUX ÉCOSYSTÈMES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL**

Au titre des articles 240-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :

☒ **DEMANDE DE DÉROGATION RELATIVE AUX ESPÈCES PROTÉGÉES (ENDÉMIQUES, RARES OU MENACÉES)**

ATTENTION

Dossier établi en deux (2) exemplaires papiers accompagnés d'une (1) version numérique à déposer contre récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du président de l'Assemblée de province.

Direction de l'Environnement

Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)

Centre administratif de la province Sud

Pour tout renseignement, contacter le SICIED

Tél : 20 34 00 Courriel : denv.contact@province-sud.nc

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° DE DOSSIER : _____ DATE DE DÉPÔT (jj/mm/aaaa): _____

TAMPON :

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

☐ Vous êtes un particulier

* N° de carte d'identité : _____ ou N° de passeport : _____
* Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur
* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____
* Prénom(s) : _____

À joindre : copie de la pièce d'identité en cours de validité

☒ Vous êtes une personne morale

* Raison sociale ou appellation commerciale : Nickel Mining Compagny (NMC)
* ☒ N° de Ridet ☐ N° RC ☐ N° RM : 8 1 3 98 0001
☐ Aucun numéro attribué

Représentant légal :

* Civilité : ☐ Madame ☒ Monsieur
* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____
* Prénom(s) : _____

Responsable de projet (si différent du représentant légal) :

* Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur
* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____
* Prénom(s) : _____

À joindre : copie des statuts enregistrés, copie extrait K-bis récent, pièce justifiant la qualité en tant que représentant du demandeur, copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable de projet

* Vous êtes une collectivité publique

☐ Oui ☒ Non

À joindre : acte habilitant le demandeur à déposer la demande

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

* Adresse de correspondance : 85 avenue du Général de Gaulle
Complément d'adresse : Immeuble Carcopino 3000
Boîte postale : BP 66 * Commune : Nouméa
* Code postal et libellé : 98 800 * Pays : NouvelleCalédonie
* Téléphone (fixe et/ou mobile) : 283171
Courriel : _____ Fax : _____

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
B.P. L1 – 98849 Nouméa Cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

SITUATION FONCIÈRE

* Localisation du ou des terrains

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales contigües appartenant à un même propriétaire.

Les informations et plans fournis doivent permettre à l'administration de localiser précisément le ou les terrains concernés par le projet.

N° de rue ou route : _____ Rue ou route : _____

N° de lot : _____ Lotissement : _____ Quartier : _____

Code postal : _____ Commune : POYA

* Références cadastrales (si le projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, merci de toutes les identifier)

Numéro d'inventaire cadastral (NIC) :

5263 - 687889 ; 3231 - 234300 ; 3231 - 930000 ; | | | | | | | | | | | | | | | |

Sections cadastrales : POYA-ADIO / MOINDAH / ME MAOYA

Superficie du ou des terrains : 18.699,70 m² ; 11.859,60 m² ; 42.279,80 m² ; _____ m² ; _____ m²

Servitudes privées d'accès : ☐ Oui ☒ Non

* Emplacement

☐ Sur le domaine provincial public maritime

☐ À l'intérieur d'une aire protégée

☐ Sur le domaine provincial (hors domaine public maritime et aire protégée)

☐ Sur une zone d'aménagement concertée

☐ En dehors du domaine provincial

☒ Autre (à préciser) : Concessions minières NMC (SMMO 86, PINPIN 1A, PINPIN 1B)

Plan d'urbanisme directeur (PUD)

Commune : POYA

Version du PUD : Version approuvée par Délibération n°36-2018/APS du 13 juillet 2018

Zonage(s) : Zone naturelle d'exploitation minière

*** DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET**

La société Nickel Mining Company (NMC) souhaite améliorer la connaissance des ressources disponibles sur son centre minier de Poya par la réalisation de travaux de recherches terrestres et héliportés localisés sur les concessions minières "SMMO 86", "PINPIN 1A" et "PINPIN 1B".

Dans le cadre de cette campagne, du défrichement sera nécessaire pour la réalisation des plateformes de sondages héliportés et des accès aux sondages terrestres.

En parallèle de la présente, une demande d'autorisation de travaux de recherches (DTR) a été adressée à la DIMENC. Les travaux de recherches sont planifiés au cours de l'année 2019. Néanmoins, compte tenu des délais, la date prévisionnelle de début des travaux est amenée à changer.

*** Dates prévisionnelles de réalisation du projet**

Du (jj/mm/aaaa) 01/01/2019 au (jj/mm/aaaa) 31/12/2019

TYPOLOGIE DES IMPACTS ET EMPRISE DU PROJET

* **Défrichement** ☒ Oui ☐ Non (si oui, répondre aux éléments ci-après)

(Définition : toute opération qui a pour effet de supprimer la végétation d'un sol et d'en compromettre la régénération naturelle, notamment l'enlèvement des couches organiques superficielles du sol)

* **Surface d'impact du défrichement**

- ☒ < 10 ha
☐ 10 ha < surface < 30 ha
☐ > 30 ha

* **Caractéristique du défrichement**

- ☒ Terrain situé au-dessus de 600 mètres d'altitude
☐ Terrain situé sur les pentes supérieures ou égales à 30°
☒ Terrain situé sur les crêtes et les sommets, dans la limite d'une largeur de 50 mètres de chaque côté de la ligne de partage des eaux
☐ Terrain situé sur une largeur de 10 mètres le long de chaque rive des rivières, des ravins et des ruisseaux

* **Impact sur écosystème d'intérêt patrimonial (EIP)**

- ☐ Direct (si impact direct ou indirect, $\Rightarrow$
☐ Indirect préciser le type d'EIP)
☒ Aucun impact direct ou indirect sur un EIP

* **Type(s) d'EIP concerné(s)**

- ☐ Forêt humide
☐ Forêt sèche
☐ Mangrove
☐ Récif de plus de 100 m²
☐ Herbier de plus de 100 m²

* **Atteinte sur une ou plusieurs espèces endémiques, rares ou menacées** ☒ Oui ☐ Non

* **Construction / lotissement** ☐ Oui ☒ Non

- ☐ < 3 000 m²
☐ 3 000 m² < SHON $\leq$ 6 000 m² SHON = _____ m²
☐ 6 000 m² < SHON $\leq$ 20 000 m²
☐ > 20 000 m²

Définition :

La surface de plancher hors-œuvre brute (SHOB) d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction.

La surface de planche hors-œuvre nette (SHON) d'une construction est égale à la SHOB après déduction :

- Des surfaces de plancher hors-œuvre des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial,
- Des surfaces de plancher hors-œuvre des toitures terrasses, des balcons, des loggias ainsi que des surfaces non closes situées au rez-de-chaussée ;
- Des surfaces de plancher hors-œuvre des bâtiments aménagés en vue du stationnement des véhicules.)

(Pour les demandes relatives aux écosystèmes d'intérêt patrimonial)

This image shows a full page of blank, lined paper. It features approximately 20 evenly spaced horizontal grey lines across its entire width, typical of notebook or primary school writing paper. The background is white, and there are no margins, text, or other markings present.

* SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS

Moyens matériels :

- 1 pelle rétro et 1 camion articulé pour la réalisation des travaux préparatoires
- 2 sondeuses terrestres pour la réalisation de la foration
- 1 sondeuse héliportée pour la réalisation de la foration
- 1 hélicoptère de levage pour la réalisation des opérations de levage

Moyens humains :

La campagne de sondage sera réalisée par des équipes sous-traitantes et suivie par le personnel de la NMC. Le chantier comprendra un effectif de 20 personnes (sous-traitants : opérateurs, techniciens, chefs d'équipes et personnel de la NMC).

Mesures d'évitement : le projet de travaux de recherche initial a fait l'objet de plusieurs optimisations vis-à-vis des impacts sur la végétation :

1. Optimisation de terrain réalisée par le bureau d'études Aqua Terra lors de l'élaboration du dossier de demande de travaux de recherches : réduction de la campagne à 206 sondages par voie terrestre et 18 sondages par voie héliportée ;
2. Révision du programme de travaux suite à la première demande de compléments : réduction de la campagne à 168 sondages par voie terrestre et 25 sondages par voie héliportée ;
3. Révision du programme de travaux suite à la deuxième demande de compléments : réduction la campagne à 146 sondages par voie terrestre et 43 sondages par voie héliportée.

Mesures de réduction mises en application lors de la réalisation des travaux :

- Déplacement dans la mesure du possible des sondages sur les zones à faible couvert végétal ;
- Reconnaissance des espèces protégées préalablement aux travaux préparatoires pour adaptation des tracés de piste et déplacement dans la mesure du possible des sondages afin de réduire l'impact sur les espèces protégées et les espèces non protégées mais identifiées comme rares et menacées.
- Remise en place des terres de découvertes et débris de végétaux (sans compactage) sur les plateformes de sondages héliportés
- Récupération du topsoil des zones défrichées et utilisation rapide de celui-ci en vue de la revégétalisation des zones à réhabiliter dans le cadre de l'exploitation. Le topsoil issu des zones contaminées par les fourmis envahissantes sera remis en place

Mesures de compensation :

- Des mesures de compensation seront proposées en fonction des projets d'exploitation à venir

Autres mesures : déjà intégrées dans les différents arrêtés concernant les sites de Pinpin1A et Pinpin1B : plan de réhabilitation, plan de restauration et plan de conservation (en cours) de l'espèce *Polyscias gracilipes* sp. nov. ined.

FINALISATION DE LA DEMANDE

(Cases à cocher)

* À ma connaissance, les terrains et/ou objets de la demande ☐ ont été parcourus par un incendie durant les dix années précédant celle de la présente demande ☒ n'ont pas

* ☒ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

* ☒ J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma demande prévues dans le code de l'environnement de la province Sud aux articles :

- 233-1 et suivants (pour les autorisations de réalisation de programme ou projet susceptible d'avoir un impact environnemental sur un écosystème d'intérêt patrimonial)
- 240-1 et suivants (pour les dérogations relatives aux espèces protégées)
- 431-1 et suivants (pour les autorisations et déclarations de défrichements)

* Fait à Nouméa, le (jj/mm/aaaa) 19/02/2019

* Signature du demandeur :

Insérer une signature

Envoyer

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

*Champs obligatoires

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
B.P. L1 – 98849 Nouméa Cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT (1/2)

Colonne
réservée à
l'administration

Pièces communes à tout type de demande

- Formulaire de demande et tableur(s) Excel annexe(s) dûment complétés
- Copie des titres de propriété ou attestation notariée
- La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle/lesquelles le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher ou concernée par les travaux ou projet de travaux
- Un ou plusieurs plans de situation à l'échelle appropriée indiquant : (voir tableau page suivante)
 - La localisation des terrains concernés
 - Les limites de parcelles
 - La topographie et l'hydrographie du site
 - Les limites des milieux inventoriés
 - Les limites des écosystèmes d'intérêt patrimonial
 - La localisation des espèces protégées, rares et menacées
 - Les enjeux environnementaux de la zone d'étude
 - Les terrains à défricher
 - La distance entre les travaux et les écosystèmes concernés
 - La position des aménagements et ouvrages divers envisagés
 - Les mesures de compensation

Si le demandeur est une personne physique

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du demandeur
- Pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause si ce dernier n'est pas le demandeur

Si le demandeur est une personne morale autre qu'une collectivité publique

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable de projet
- Copie des statuts enregistrés ou toutes autres pièces justifiant de l'existence légale de la personne morale
- Copie d'un extrait K-Bis établi depuis moins de 2 ans pour les sociétés
- Pièce(s) justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la demande (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant, ...)

Si le demandeur est une collectivité publique (province Sud non comprise)

- Acte habilitant le demandeur à déposer la présente demande

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT (2/2)

Pièces communes aux demandes d'autorisation de défrichement et d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial

- Étude d'impact établie conformément aux articles 130-3 et 130-4 du code de l'environnement de la province Sud
- Description des limites et coordonnées GPS (référentiel RGNC-91/Lambert) certifié par un géomètre professionnel, pour l'ensemble de la parcelle concernée par le projet dans sa globalité
- Échéancier prévisionnel des travaux

Pièces spécifiques aux dérogations relatives aux espèces protégées

- Pour chaque espèce protégées (faune et flore), sont consignées sous forme de base de données numérique au minimum les informations suivantes : famille, genre, espèce, sous-espèce, coordonnées (X,Y), quantité, date du relevé.

Pièces spécifiques aux déclarations de défrichement

- Notice d'impact établie conformément à l'article 130-5 du code de l'environnement et à la délibération BAPS n° 191-2010 relative au contenu des notices d'impacts prévues par le code de l'environnement

Attention : Les cartes et données numériques demandées doivent être exploitables par Excel et par le système d'information géographique provincial (MapInfo) dans le système RGNC-91-93 projection Lambert - Nouvelle-Calédonie.

Colonne
réservée à
l'administration

Types de demandes nécessitant de joindre des plans de situations

Cas 01	Autorisation et déclaration de défrichement
Cas 02	Autorisation d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial
Cas 03	Autorisation de défrichement et d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial
Cas 04	Autorisation de défrichement et dérogation relative aux espèces endémiques, rares ou menacées
Cas 05	Autorisation d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial et dérogation relative aux espèces endémiques, rares ou menacées
Cas 06	Autorisation de défrichement , d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial et dérogation relative aux espèces endémiques, rares ou menacées

Documents cartographiques	Cas 01	Cas 02	Cas 03	Cas 04	Cas 05	Cas 06
Localisation des terrains concernés	X	X	X	X	X	X
Limites de parcelles	X	X	X	X	X	X
Topographie et hydrographie du site	X		X	X		X
Limites des milieux inventoriés	X	X	X	X	X	X
Limites des écosystèmes d'intérêt patrimonial		X	X		X	X
Localisation des espèces protégées, rares et menacées				X	X	X
Enjeux environnementaux de la zone d'étude	X	X	X	X	X	X
Terrains à défricher	X		X	X		X
Distance entre les travaux et les écosystèmes concernés		X	X		X	X
Position des aménagements et ouvrages divers envisagés		X	X		X	X
Localisation des mesures de compensation	X	X	X	X	X	X

Direction de l'Environnement (DENV)

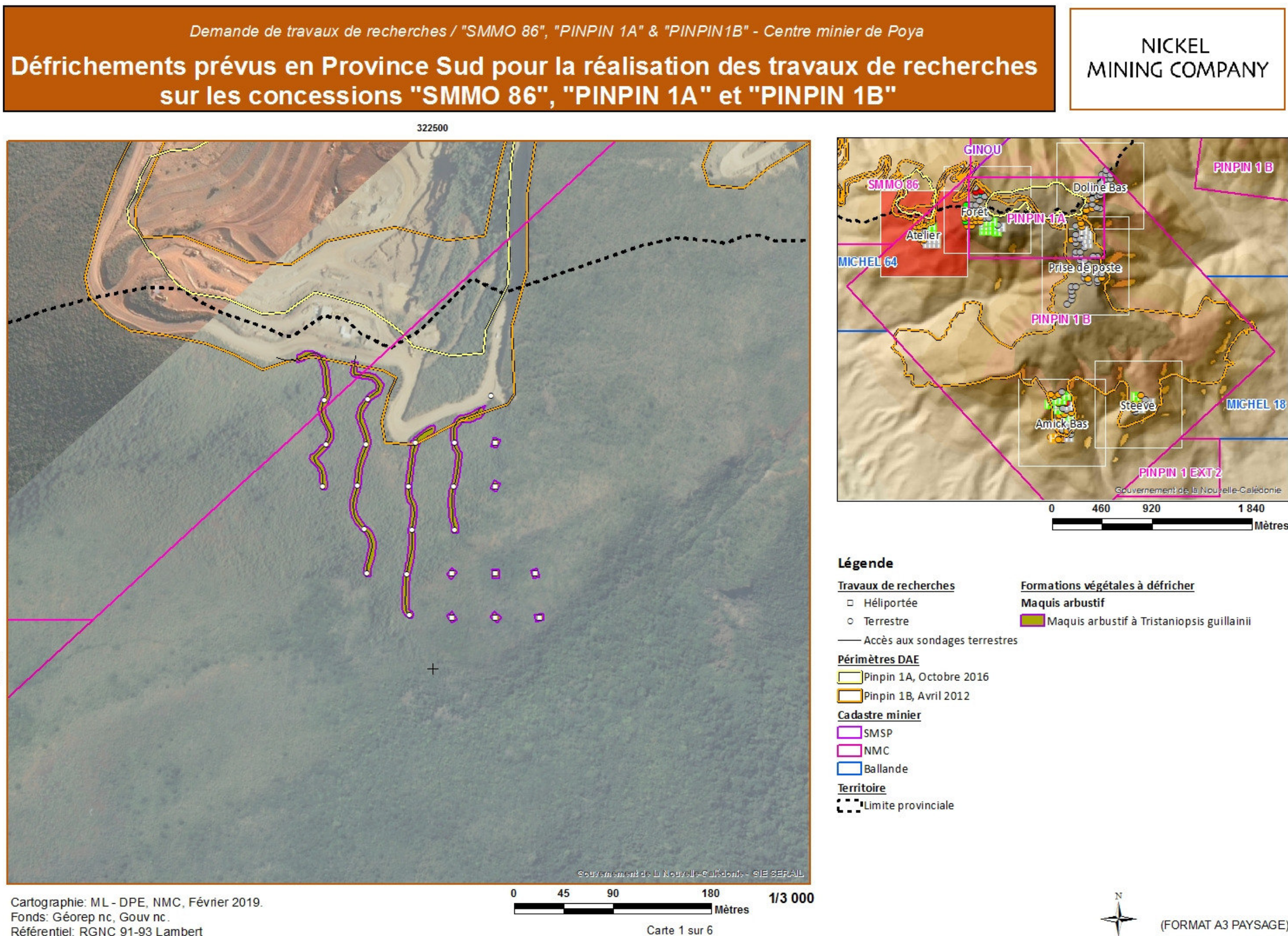
6, route des Artifices

B.P. L1 – 98849 Nouméa Cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

denv.contact@province-sud.nc

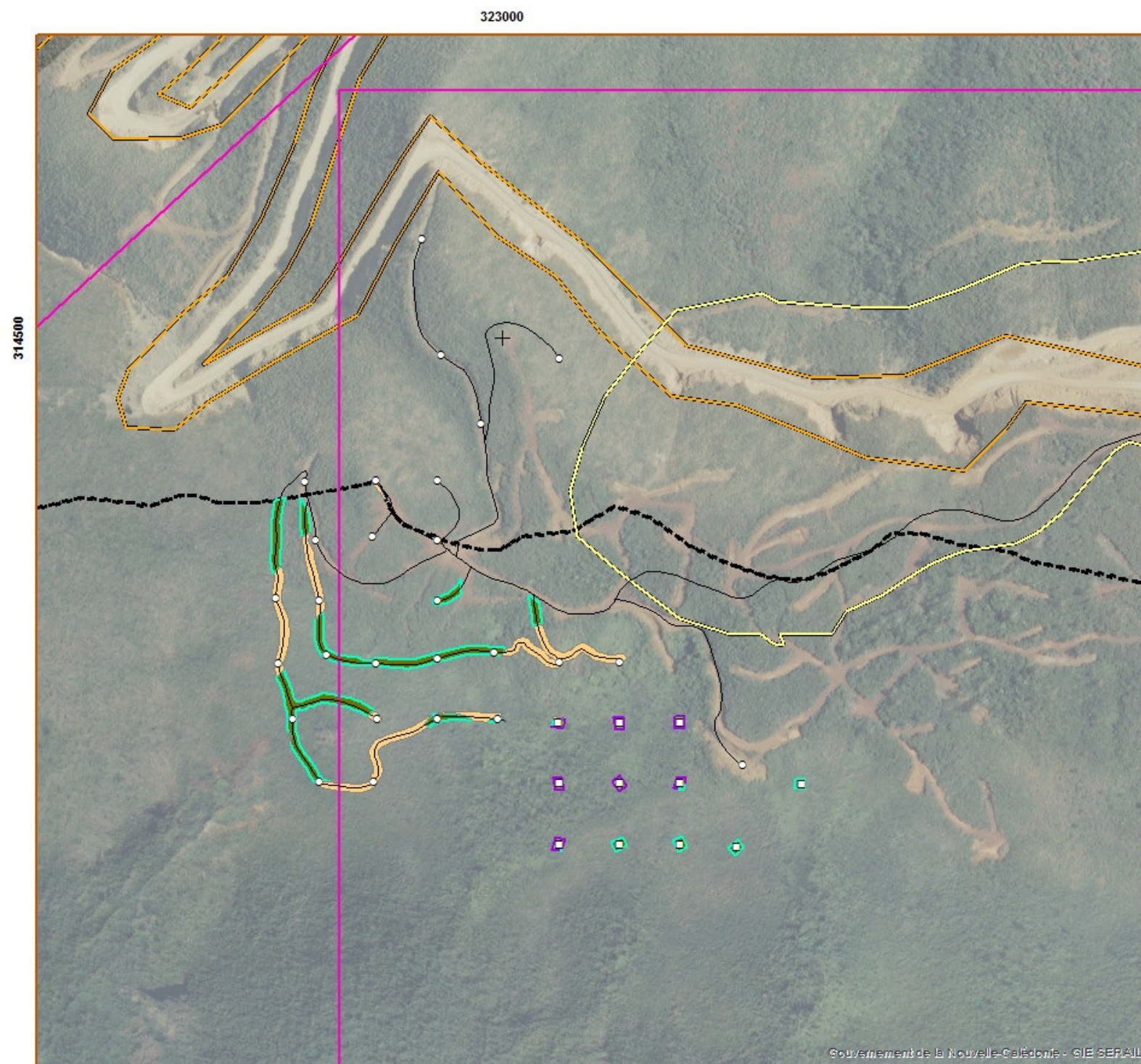
Carte 2 : Défrichements prévus en Province Sud pour la réalisation des travaux de recherches sur les concessions "SMMO 86", "PINPIN 1A" et "PINPIN 1B"



Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN1B" - Centre minier de Poya

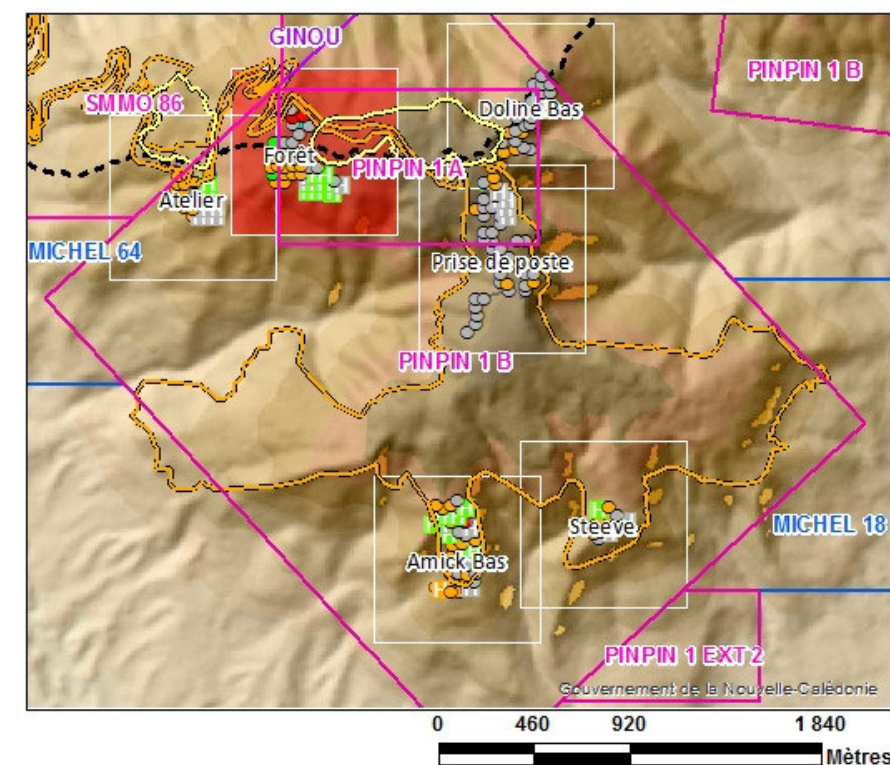
Défrichements prévus en Province Sud pour la réalisation des travaux de recherches sur les concessions "SMMO 86", "PINPIN 1A" et "PINPIN 1B"

NICKEL
MINING COMPANY



Cartographie: ML - DPE, NMC, Février 2019.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 45 90 180 1/3 000
Mètres
Carte 2 sur 6



Légende

Travaux de recherches

- Hélicoptée
- Terrestre
- Accès aux sondages terrestres

Périmètres DAE

- Pinpin 1A, Octobre 2016
- Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite provinciale

Formations végétales à défricher

Maquis arbustif

- Maquis arbustif fermé à *Tristania* spp. et *Codia montana*
- Maquis arbustif à paraforestier à *Tristania* spp. et *Codia montana*

Maquis ligno-herbacé

- Maquis ligno-herbacé fermé à *Tristania* spp. et *Codia montana*

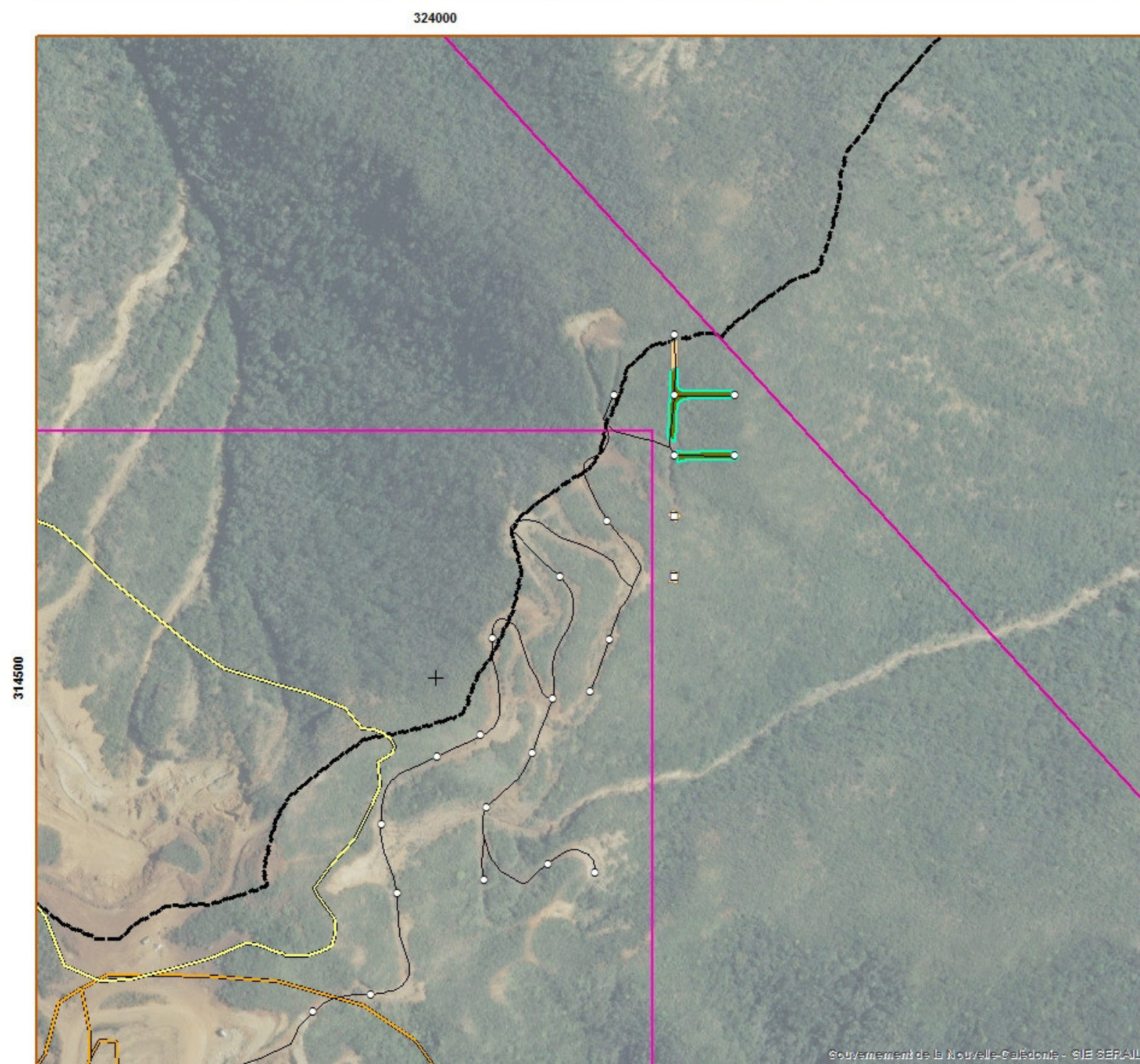


(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN1B" - Centre minier de Poya

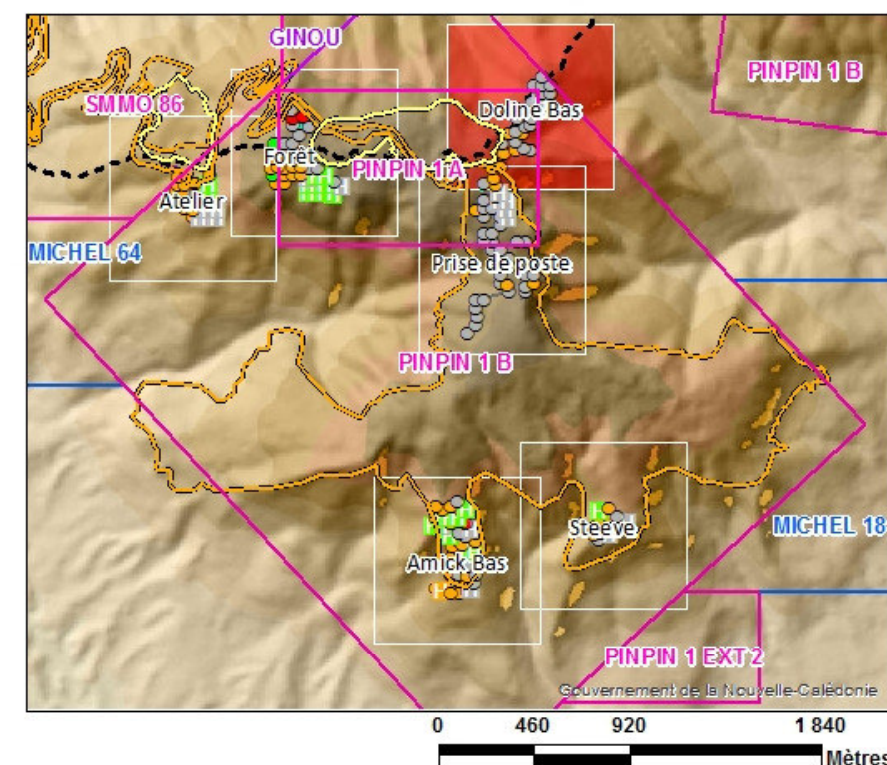
Défrichements prévus en Province Sud pour la réalisation des travaux de recherches sur les concessions "SMMO 86", "PINPIN 1A" et "PINPIN 1B"

NICKEL
MINING COMPANY



Cartographie: ML - DPE, NMC, Février 2019.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 45 90 180 1/3 000
Mètres
Carte 3 sur 6



Légende

Travaux de recherches

- Hélicoptée
- Terrestre
- Accès aux sondages terrestres

Périmètres DAE

- Pinpin 1A, Octobre 2016
- Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite provinciale

Formations végétales à défricher

Maquis arbustif

- Maquis arbustif fermé à *Tristania* spp. et *Cordia montana*

Maquis ligno-herbacé

- Maquis ligno-herbacé fermé à *Tristania* spp. et *Cordia montana*



(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN1B" - Centre minier de Poya

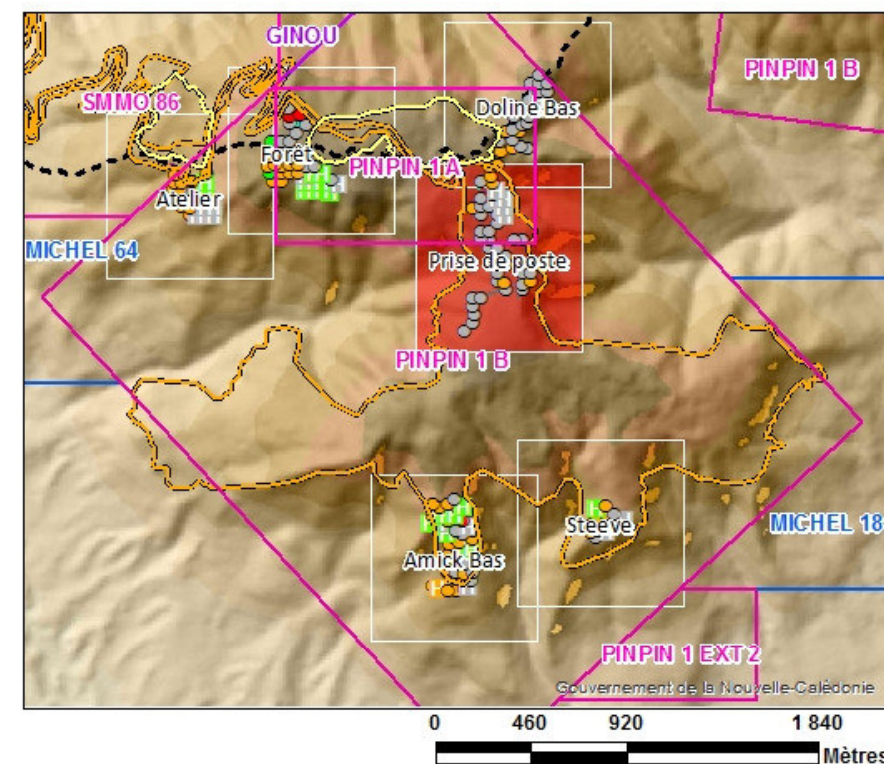
Défrichements prévus en Province Sud pour la réalisation des travaux de recherches sur les concessions "SMMO 86", "PINPIN 1A" et "PINPIN 1B"

NICKEL
MINING COMPANY



Cartographie: ML - DPE, NMC, Février 2019.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 50 100 200 1/3 500
Mètres
Carte 4 sur 6



Légende

Travaux de recherches

- Hélicoptée
- Terrestre
- Accès aux sondages terrestres

Périmètres DAE

- Pinpin 1A, Octobre 2016
- Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite provinciale

Formations végétales à défricher

Maquis arbustif

- Maquis arbustif fermé à *Tristaniopsis* spp. et *Codia montana*
- Maquis arbustif à paraforestier à *Tristaniopsis* spp. et *Codia montana*

Maquis ligno-herbacé

- Maquis ligno-herbacé ouvert
- Maquis ligno-herbacé ouvert à *Tristaniopsis calobuxus* et *Codia montana*
- Maquis ligno-herbacé haut ouvert à *Tristaniopsis calobuxus* et *Codia montana*
- Maquis ligno-herbacé fermé à *Tristaniopsis* spp. et *Codia montana*
- Maquis ligno-herbacé fermé à *Tristaniopsis calobuxus* et *Codia montana*



(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN1B" - Centre minier de Poya

Défrichements prévus en Province Sud pour la réalisation des travaux de recherches sur les concessions "SMMO 86", "PINPIN 1A" et "PINPIN 1B"

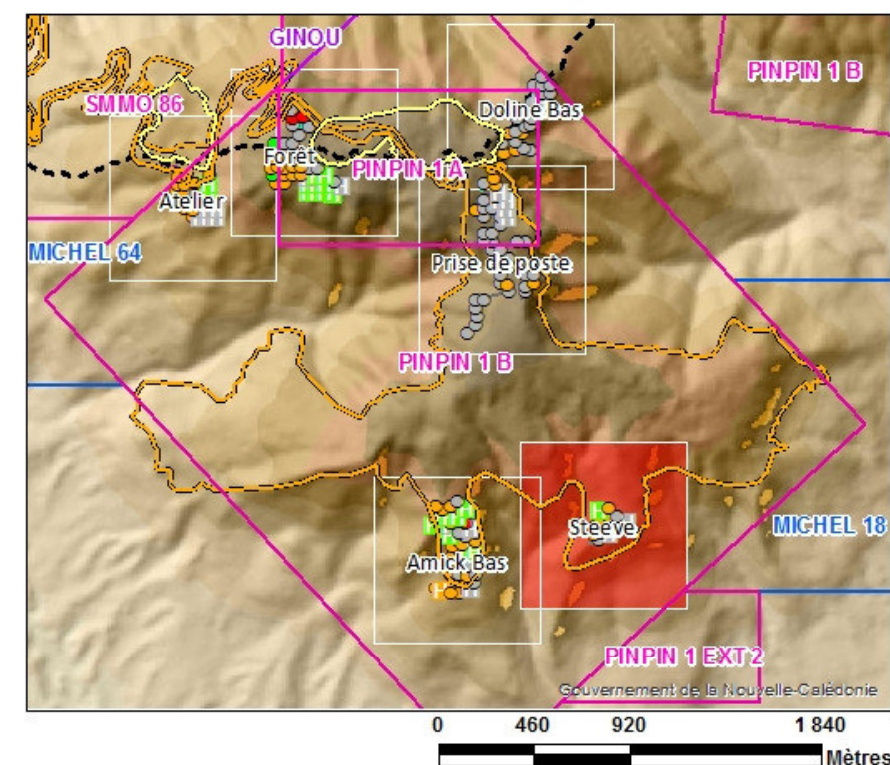
NICKEL
MINING COMPANY



Cartographie: ML - DPE, NMC, Février 2019.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 45 90 180 1/3 000
Mètres

Carte 5 sur 6



Légende

Travaux de recherches

- Hélicoptée
- Terrestre
- Accès aux sondages terrestres

Périmètres DAE

- Pinpin 1A, Octobre 2016
- Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite provinciale

Formations végétales à défricher

Maquis ligno-herbacé

- Maquis ligno-herbacé ouvert
- Maquis ligno-herbacé ouvert à Tristaniopsis guillainii



(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN1B" - Centre minier de Poya

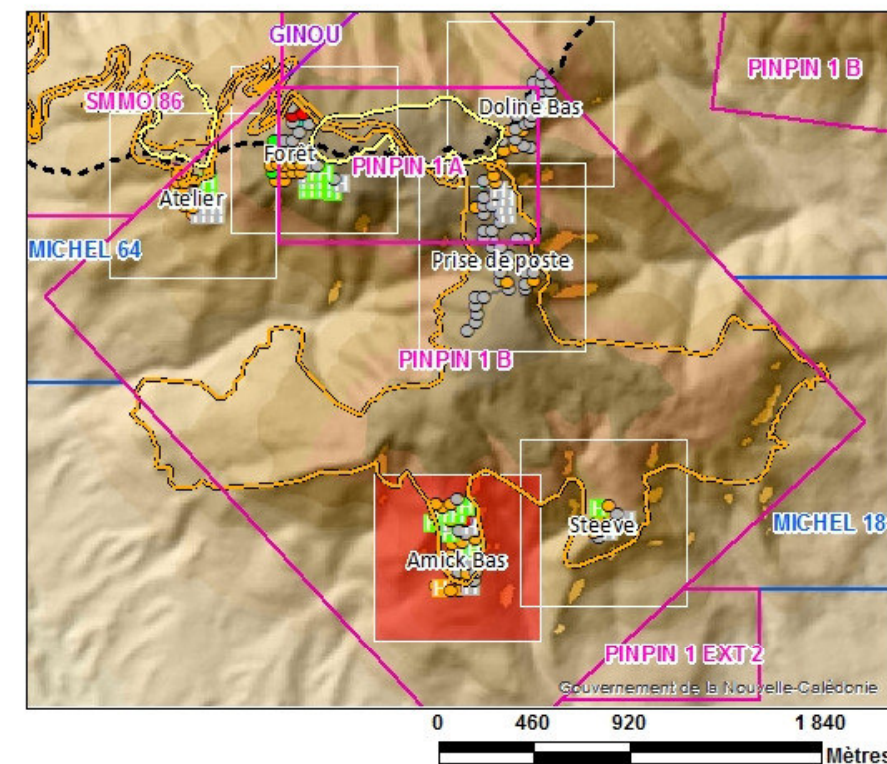
Défrichements prévus en Province Sud pour la réalisation des travaux de recherches sur les concessions "SMMO 86", "PINPIN 1A" et "PINPIN 1B"

NICKEL
MINING COMPANY



Cartographie: ML - DPE, NMC, Février 2019.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 45 90 180 1/3 000
Mètres
Carte 6 sur 6



Légende

Travaux de recherches

- Hélicoptée
- Terrestre
- Accès aux sondages terrestres

Périmètres DAE

- Pinpin 1A, Octobre 2016
- Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite provinciale

Formations végétales à défricher

Maquis ligno-herbacé

- Maquis ligno-herbacé ouvert à *Tristaniaopsis calobuxus* et *Cordia montana*
- Maquis ligno-herbacé fermé à *Tristaniaopsis calobuxus* et *Cordia montana*



(FORMAT A3 PAYSAGE)

5. Données numériques

Les éléments suivants sont fournis au format numérique en pièce jointe à la présente note :

- Couche AT_FormVegetal_EmpriseSondage ;
- Couche des modifications apportées au programme de sondage ;
- Couche des modifications apportées aux accès ;
- Couche d'actualisation des défrichements nécessaires ;
- Couches relatives à la gestion des eaux ;
- Reportage photographique complémentaire.